



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rueil-Malmaison, le 25 avril 2022

« LA PLACE DE L'ÉGLISE EST A VOUS ! »

Piétonnisation saisonnière de la place de l'Église à compter du 30 avril : pour un cœur de ville convivial et attractif et une circulation apaisée

Après l'expérimentation et la large consultation citoyenne réalisée auprès des riverains, des commerçants et de l'ensemble des Rueillois, la Municipalité a décidé la piétonnisation saisonnière de la Place de l'Église de mai à septembre inclus les soirs de semaine, les week-ends et durant tout l'été du 14 juillet au 31 août.

Une mesure destinée à permettre à l'ensemble de la population de profiter pleinement du cœur de ville et de ses animations ponctuelles, d'apprécier la convivialité de ses terrasses aux beaux jours, et d'effectuer ses achats en toute tranquillité.

Le dispositif mis en place sera le suivant :

- Fermeture de la place de l'Église dans la partie comprise entre les rues du Château et Laurin **tous les soirs de la semaine de 18h30 à minuit, et du vendredi 18h30 au dimanche soir minuit.**
- **Fermeture complète 7J/7, 24H/24 durant l'été du 14 juillet au 31 août** (pour les livraisons, les bornes escamotables seront équipées d'un bouton d'appel relié à la police municipale et un agent de police autorisera l'accès tous les jours de la semaine jusqu'à 11h).
- Le long de la partie droite de l'église, les places de parking seront supprimées et végétalisées. Les deux emplacements pour personnes à mobilité réduite seront repositionnés à proximité immédiate de l'église.
- La municipalité proposera des animations durant les mois de juillet et août.

Contact VILLE DE RUEIL-MALMAISON

Véronique BORSA

Chargée des relations presse

veronique.borsa@mairie-rueilmalmaison.fr